

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 7 août 2013 à 8 h 30  
Salle du conseil, Hôtel de ville  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Blanchard, Maire  
Mme Josée Duplessis, Présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif  
Mme Élane Ayotte, Membre du comité exécutif  
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif  
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif  
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif  
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Jean Yves Hinse, Directeur principal, Service du capital humain et des communications  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Érika Duchesne, conseillère associée  
Mme Danielle Jiona, Coordinatrice - processus décisionnel

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE13 1114**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 août 2013, en y retirant les articles 12.001 à 12.010, 20.001, 20.002 et 30.009.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE13 1115**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE13 1116**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE13 1117**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 17 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE13 1118**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE13 1119**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 juin 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE13 1120**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 juillet 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE13 1121**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'appel d'offres public pour des travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement Saint-Laurent (2601), sur le site du 3535 rue Sarleton.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1125892004

---

**CE13 1122**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de résilier le contrat de services professionnels accordé à Cima+ s.e.n.c. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la construction et la surveillance des travaux de l'écocentre Saint- Laurent (CE09 1052) ;

- 2- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public afin de retenir les services professionnels d'une équipe, comprenant des services en architecture, architecture du paysage, en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil), et d'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED NC, pour les travaux de surveillance et le suivi de chantier dans le cadre de la construction de l'écocentre Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1125892003

---

### **CE13 1123**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à BauVal CMM, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 512 335,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12745 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1132621003

---

### **CE13 1124**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de bandes magnétiques antivol pour les bibliothèques de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, la Compagnie 3M Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12942 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1134853001

---

**CE13 1125**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture de dix (10) cartes MODBUS PULSE INTERFA pour le système existant de contrôle SICOS de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 66 110,63 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 janvier 2013;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1130362001

---

**CE13 1126**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 545 131,44 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une vanne annuaire ainsi que l'assistance technique, pour le groupe motopompe 70500 de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à D.M. Valve et Contrôles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 539 807,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12785;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1136281002

---

**CE13 1127**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés;
- 2 - d'accorder à Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 4 et 5, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12772 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 4 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés;
- 5 - d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 1, 2 et 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12772 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1134119005

---

### **CE13 1128**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 65 000 \$, taxes incluses, pour la publication d'un ouvrage intitulé « Lumière sous la ville. Quand l'archéologie raconte Montréal » portant sur le patrimoine archéologique montréalais ;
- 2 - d'approuver un projet de modification de la convention de services intervenue entre la Ville de Montréal et Recherches Amérindiennes au Québec (CE09 1171), majorant ainsi le montant total du contrat de 71 500 \$ à 136 500 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1133501002

---

### **CE13 1129**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes cadres, d'une durée de trente-six (36) mois à compter de la date d'adoption de la résolution, pour des travaux de forages et d'essais spéciaux sur demande ;
- 2- d'accorder à Les Services EXP inc. (contrat no 1) et à Groupe ABS inc. (contrat no 2), plus bas soumissionnaires conformes, les contrats mentionnés à leur égard, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12941 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services requérants et des arrondissements et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1133855003

---

**CE13 1130**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Dubo Électrique ltée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de douze (12) mois, le contrat pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 503,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-13004 ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1135361002

---

**CE13 1131**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Houle Automobile ltée (Toyota), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules de marque Toyota pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 66 559,02 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au sommaire décisionnel;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 5 562,05 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1134472009

---

**CE13 1132**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Sports Monette inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes BMW 2013 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 898,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12997 et au tableau des prix reçus joint au rapport du Directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1134472010

---

**CE13 1133**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 178 744,07 \$, pour permettre la construction, par la Commission des services électriques de Montréal, d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique pour l'usine de production d'eau potable Atwater;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1130598002

---

**CE13 1134**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 317 692,60 \$, taxes incluses, pour la réfection des dalles de plancher des galeries de filtration 6 et 7 à l'usine de production d'eau potable Awater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 289 638,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 080;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1135879001

---

**CE13 1135**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer la réfection du complexe d'étanchéité des bassins centraux de la toiture du Complexe sportif Claude-Robillard situé au 1000, avenue Émile-Journault, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 923,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5651;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1130660011

---



**CE13 1136**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 384 071,69 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de sentiers au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les entreprises Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 369 299,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6272;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1134956003

---

**CE13 1137**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Services de santé Médisys S.E.C. pour la réalisation des examens médicaux de préemploi;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Services de santé Médisys S.E.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une période de 3 ans, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12895 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du capital humain et des communications et du Service de police pour les aspirants policiers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1130889002

---

**CE13 1138**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour procéder à l'administration de tests d'évaluation de la condition physique des candidats pour les emplois manuels;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Optimum consultants, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12575.
- 3 - d'imputer ces dépenses à même le budget de la Direction de la dotation, de la main-d'oeuvre et de la rémunération des cadres, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1130801001

---

### **CE13 1139**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 60 012,35 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2012;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no. 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte s.e.n.c.r.l. (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 536 011,96 \$ à 1 596 024,31 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1133592007

---

### **CE13 1140**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la corporation Aéroports de Montréal relativement à la permission d'occupation d'un terrain pour y installer une station mobile d'échantillonnage de l'air ambiant au coût de 1 \$ par année, renouvelable annuellement et ce, aussi longtemps que les mesures seront jugées nécessaires;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1134390001

---

**CE13 1141**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de servitude réelle et perpétuelle de drainage aux termes duquel le Syndicat 1248 Hôtel-de-Ville crée en faveur de la Ville de Montréal, sans considération monétaire, une servitude réelle et perpétuelle de drainage, grevant le lot 5 219 762 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (fonds servant), en faveur des lots 2 162 594, 2 162 296, 2 339 876 et 2 339 878 dudit cadastre (fonds dominant) et sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro civique 1248, avenue de l'Hôtel-de-Ville, dans l'arrondissement de Ville-Marie et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1134501005

---

**CE13 1142**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM13 0317 adoptée à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée totale de la clause résolutoire stipulée en sa faveur à l'acte de vente intervenu avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. le 23 mai 2008 devant M<sup>e</sup> Josée Perreault, notaire dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 15 232 133, en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 100 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2013;
- 3- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à 2749-0150 Québec inc. et par lequel M. Luc Bédard s'engage solidairement avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1<sup>er</sup> novembre 2013, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte;
- 4- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. ou de M. Luc Bédard d'exécuter l'obligation de couler les fondations avant le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1134501006

---

**CE13 1143**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la cession de l'entente cadre pour la fourniture de papier d'impression recyclé conclue avec Xerox Canada Ltée (CG12 0141) en faveur de Corporate express Canada inc., faisant affaire sous le nom de Staples Advantage, jusqu'au terme de l'entente, soit jusqu'au 16 mai 2015, selon les mêmes termes et conditions ;

- 2- d'approuver à cette fin un projet de convention de cession entre la Ville de Montréal, Xérox Canada ltée et Corporate express Canada inc., faisant affaire sous le nom de Staples Avantage, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention de cession.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1135085001

---

#### **CE13 1144**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention de cession entre Provencher Roy + associés architectes s.e.n.c. et Provencher Roy + associés architectes inc., auquel intervient la Ville de Montréal et Dessau inc., par lequel Provencher Roy + associés architectes s.e.n.c. cèdent à Provencher Roy + associés architectes inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels pour l'aménagement et la mise à niveau du bâtiment situé au 775 rue Gosford. (CG11 0327), selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1136342001

---

#### **CE13 1145**

Le conseiller Richard Deschamps déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention financière maximale de 10 000 \$ provenant de la Conférence régionale des élus de Montréal (la CRÉ) pour la réalisation d'activités à teneur scientifique dans plusieurs bibliothèques de Montréal ;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel correspondant, d'une somme maximale de 10 000 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 3- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Conseil du loisir scientifique de la région métropolitaine (CLSRM) pour la réalisation d'activités à teneur scientifique (Les Débrouillards) à l'hiver 2014 dans au moins une dizaine de bibliothèques de Montréal ;
- 4- d'approuver les projets d'ententes de partenariat entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 6- d'autoriser la Directrice associée - Bibliothèques à signer ces ententes de partenariat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1135890002

---

**CE13 1146**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 53 554,60 \$ à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce pour réaliser le projet « Camp de jour Singerman », pour l'année 2013, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1135066003

---

**CE13 1147**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 59 392 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI), pour la réalisation du projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour l'année 2013 / 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1135066004

---

**CE13 1148**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, pour les années 2013 et 2014, un soutien financier de 60 000 \$, soit un montant annuel de 30 000 \$ à Diversité artistique Montréal pour la réalisation d'un plan d'action biennal, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1134248007

---

**CE13 1149**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) afin de réaliser son mandat de promotion internationale et de développement de l'industrie pour l'année 2013;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la culture et du patrimoine, à signer ledit projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1136307001

---

**CE13 1150**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accorder un soutien financier additionnel non récurrent de 60 000\$ à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie / Lac Mégantic 2013 de l'UMQ pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic touchée par la tragédie ferroviaire.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1133570001

---

**CE13 1151**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final au contrat 1 en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, pour une somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12579 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel BPR-Infrastructures inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final au contrat 2 en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, pour une somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12579 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1133775001

---

**CE13 1152**

Vu la résolution CA13 08 0226 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 2 avril 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la construction d'un réseau d'aqueduc et d'égout dans le projet résidentiel Le Challenger ouest, phase 4.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1133231007

---

**CE13 1153**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM13 0450 adoptée à l'assemblée du conseil municipal du 28 mai 2013 à l'égard de la programmation initiale du programme TECQ pour l'année 2013;

que la Ville de Montréal :

- 2- s'engage à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à elle;
- 3- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- 4- approuve la programmation modifiée de la Ville pour 2013 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale;
- 5- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- 6- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1131158004

---

#### **CE13 1154**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'abroger la décision CG13 0179 du 30 mai 2013 à l'égard de la programmation initiale du programme TECQ pour l'année 2013;
- 2 - de s'engager à respecter les modalités du guide du programme de subvention TECQ (2010-2013) qui s'appliquent à elle ;
- 3 - de s'engager à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- 4 - d'approuver la programmation numéro 4 modifiée de l'agglomération pour 2013 et mandate le Service de l'eau pour la transmission de ladite programmation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de même que de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale ;
- 5 - de s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;



- 6 - de s'engager à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1131158005

---

**CE13 1155**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 2- d'autoriser les ajustements pour augmenter la base budgétaire d'un montant de 1 M\$ par année, tant en revenus qu'en dépenses, pour la période de 2014 à 2017, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1134910002

---

**CE13 1156**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 17 500 \$ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2013 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1135178001

---

**CE13 1157**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 602 446,01 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de paires de bottes HAIX Hero, conformément à l'entente-cadre intervenue le 27 septembre 2012 entre la Ville de Montréal et Boivin & Gauvin (CG12 0353);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1136178005

---

**CE13 1158**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 602 000 \$ en provenance du PTI 2013-2015 de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie vers les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray-Saint-Michel-Parc Extension et de Ville-Marie, pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1134352001

---

**CE13 1159**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance du budget réservé au programme Municipalité Amie des Aînés (MADA) dans le PTI du Service des Finances (projet 79002) vers le PTI d'Espace pour la vie (Projet 37000 - programme de maintien), en vue de la réalisation d'un projet visant à faciliter la circulation des aînés entre les quatre institutions d'Espace pour la vie, dans le cadre du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1130352003

---

**CE13 1160**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques, la poursuite du projet de construction de la bibliothèque de Villeray dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension selon les paramètres techniques et financiers mentionnés au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser, à cette fin, des virements budgétaires de la Direction de la culture et du patrimoine vers l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension jusqu'à concurrence de 13 939 117 \$ (au net) lors de l'octroi des contrats relatifs à la réalisation de ce projet, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1131354002

---

**CE13 1161**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Bilan 2007-2012 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC);
- 2- d'approuver le Plan d'action quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques publiques (Programme RAC).

Adopté à l'unanimité.

30.011 1130003001

---

**CE13 1162**

Vu la résolution CA13 25 0325 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 16 juillet 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation du rez-de-chaussée du presbytère à des fins de ressource intermédiaire sur les lots 1 192 078 et 3 796 248 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1130437002

---

**CE13 1163**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1131019001

---

**CE13 1164**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « LEGS » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375<sup>e</sup> de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1135337008

---

**CE13 1165**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Roland-Giguère » le parc situé au centre de la place de l'Acadie, constitué des lots 4 438 002 et 4 438 003 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1134521009

---

**CE13 1166**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer monsieur Michel Séguin à titre de directeur de la gestion durable de l'eau et soutien à l'exploitation, au Service de l'eau, dans la classe salariale FM10 (102 250 \$ - 127 810 \$ - 153 370 \$), pour une durée indéterminée, à compter du 24 août 2013, conformément à l'article 4 de la Politique de rémunération des cadres (CE10 1546 et ses modifications) et à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre (CE11 1565).

Adopté à l'unanimité.

50.001 1132520001

---

**Levée de la séance 16 h 07**

70.001

---

Les résolutions CE13 1114 à CE13 1166 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Josée Duplessis  
Présidente du comité exécutif

---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville